

Quelle place pour les élus minoritaires au conseil municipal

Depuis le début de ce mandat, nous essayons, lors des conseils municipaux, de défendre au mieux les intérêts de tous les Beaucouzéens et notre vision de l'évolution de Beaucouzé. La tâche est difficile et ingrate pour nous cinq, face à une majorité dogmatique, qui exclut tout débat et approuve comme un seul homme toutes les délibérations soumises au vote, alors que les décisions et choix sont en réalité faits en catimini par quelques élus seulement.

Même si ces élus ne se privent pas de souligner avec mépris que notre position n'aura aucune

incidence sur les résultats des délibérations, nous nous efforçons, sur la base des documents qui nous sont communiqués et avec vigilance, d'analyser pour approuver les délibérations qui nous semblent aller dans le bon sens, tenter d'ouvrir un débat sur les points qui nous paraissent essentiels, essayer de faire évoluer, un peu, certains projets, manifester notre désapprobation sur les décisions que nous contestons et rappeler les principes qui nous tiennent à coeur.

Nous constatons parfois, avec satisfaction, mais aussi avec amertume, que beaucoup des propositions que nous avons faites lors des dernières élections municipales sont aujourd'hui reprises à son compte par l'actuelle majorité ; on y retrouvera par exemple la maison de santé et les logements collectifs plus spécifiquement destinés aux aînés rue de Montreuil (alors que

Monsieur le Maire avait alors indiqué que cela n'était pas possible et que cela se ferait dans les Hauts du Couzé), l'aménagement de la liaison et de la continuité entre les centres commerciaux de la Picoterie et de Tertifume (alors qu'il y a seulement quelques mois, ils prévoient de faciliter le transfert de Carrefour contact, provoquant ainsi la mort du centre commercial Tertifume), la construction d'une halle sur la place de la mairie...

Lors du conseil du mois d'avril nous avons ainsi d'abord contesté un nouvel avenant faisant passer un marché d'étude initialement attribué 90 000 € à 175 000 €, dont la justification et le calcul nous paraissent pour le moins peu satisfaisants. Même si la légalité n'est pas en cause, le principe est pour le moins contestable et l'argumentation légère. Nous y avons aussi souligné nos doutes quant à une décision prise lors d'une commission d'appel d'offres, exigé la communication complète du dossier et, malgré la fin de non recevoir qui nous a d'abord été opposée, réussi à démontrer le bien fondé de notre position et à faire annuler quelques jours plus tard par Monsieur le Maire cette procédure plus que douteuse, faisant au passage économiser à notre commune plus de 80 000 €...

Comptez sur nous.